

## LUTTE CONTRE L'EUTROPHISATION

Bien que circonscrit dans le bassin, le phénomène d'eutrophisation excessive est encore à l'origine de dégradations récurrentes voire durables des milieux aquatiques.

Il résulte de plusieurs pressions agissant de façon concomitante ou non, notamment :

- l'apport de nutriments : azote, phosphore, par les rejets domestiques, industriels ou agricoles (bâtiments d'élevage) ;
- l'échauffement des eaux dû aux effets climatiques saisonniers (cours d'eau méditerranéens) ;
- la dégradation de la diversité du lit des cours d'eau (arasement de la ripisylve, recalibrage).

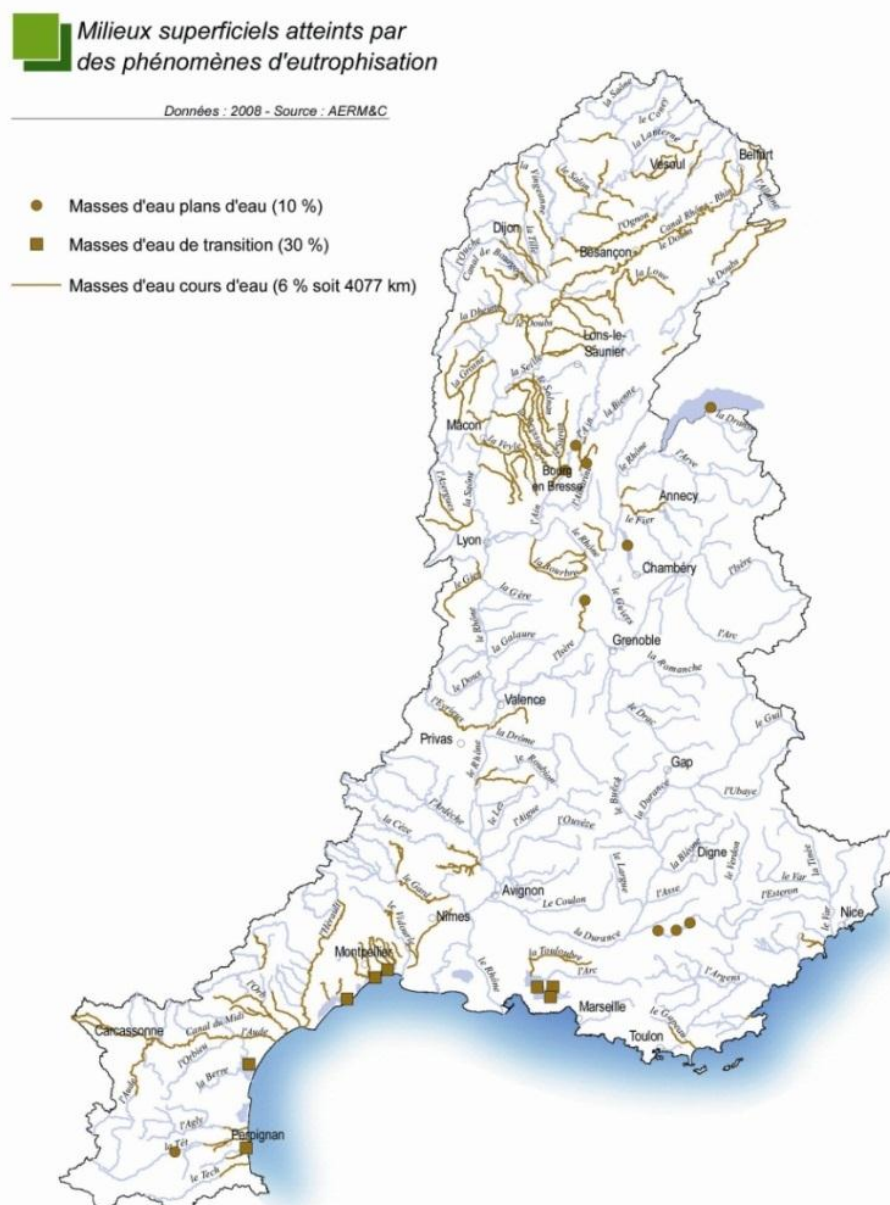
Au-delà des secteurs géographiques où la situation est dégradée, l'identification de zones sensibles signale aussi les situations de fragilité qui commandent un renforcement des actions pour préserver la qualité des milieux.

L'indicateur de bon état écologique de la directive cadre sur l'eau plus complet se substitue désormais à l'indicateur « eutrophisation » encore utile pour les zones vulnérables et les zones sensibles.

### INDICATEUR 3.1 MILIEUX SUPERFICIELS ATTEINTS PAR DES PHENOMENES D'EUTROPHISATION

INDICATEUR  
D'ETAT

Cette carte tirée du SDAGE 2010-2015, réalisée « à dire d'expert », propose un premier état de lieux des cours d'eau eutrophisés.



## INDICATEUR 3.2 SUIVI DE LA MISE EN PLACE DES TRAITEMENTS ADAPTES EN ZONES SENSIBLES

INDICATEUR  
DE REPONSE

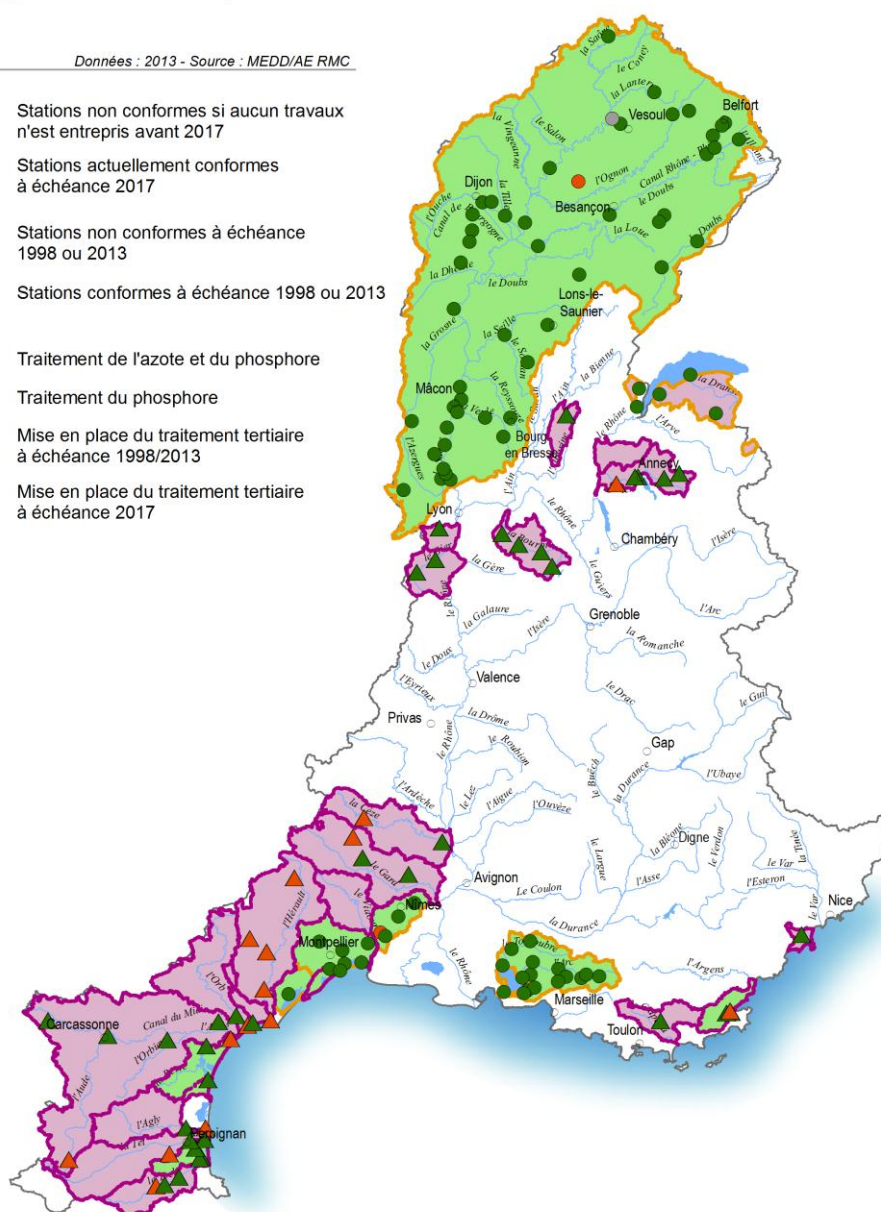
Les zones sensibles sont des zones eutrophisées ou très sensibles à ce phénomène. La directive ERU impose dans ces périmètres un traitement plus poussé des effluents pour les collectivités supérieures ou égales à 10 000 EH.

Cette carte visualise la progression de la mise à niveau des équipements dans le périmètre des zones sensibles. La conformité est précisée par type d'échéance.

### Zones sensibles et localisation des stations nécessitant un traitement adapté

Données : 2013 - Source : MEDD/AE RMC

- ▲ Stations non conformes si aucun travaux n'est entrepris avant 2017
- ▲ Stations actuellement conformes à échéance 2017
- Stations non conformes à échéance 1998 ou 2013
- Stations conformes à échéance 1998 ou 2013
- Traitement de l'azote et du phosphore
- Traitement du phosphore
- Mise en place du traitement tertiaire à échéance 1998/2013
- Mise en place du traitement tertiaire à échéance 2017



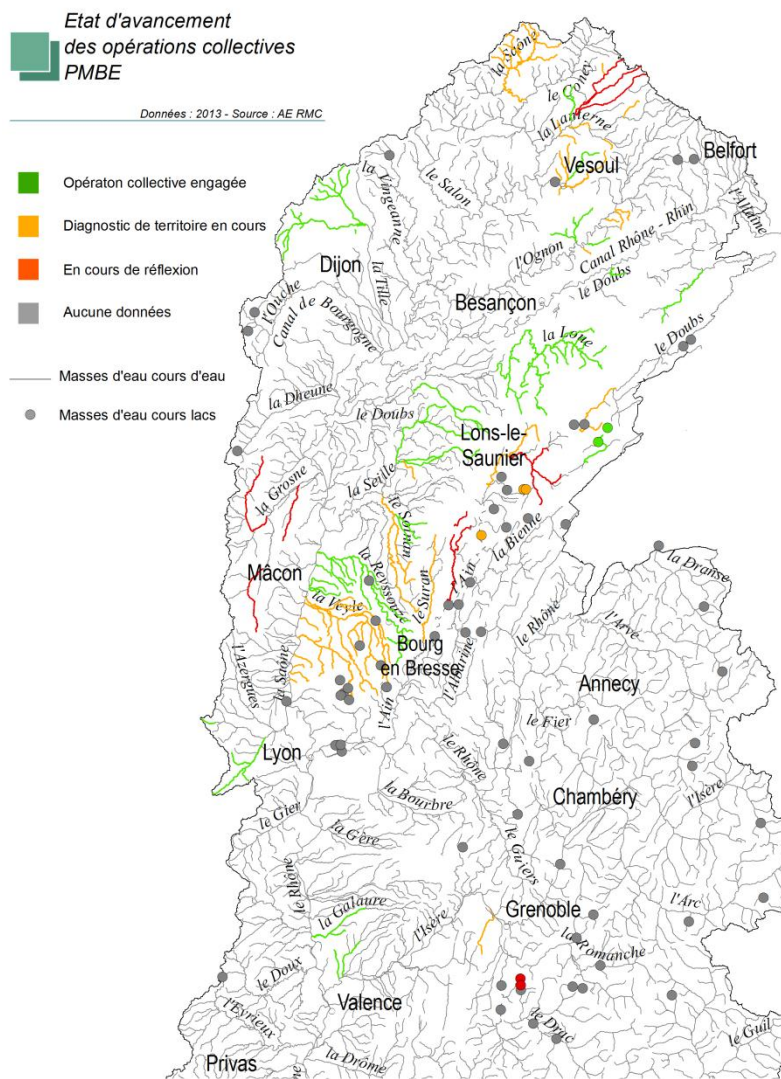
**INDICATEUR 3.3 OPERATIONS MENEES DANS LE CADRE DU PLAN DE MODERNISATION DES BATIMENTS D'ELEVAGE (PMBE)**

**INDICATEUR DE REPONSE**

Cet indicateur s'inscrit dans le cadre du programme de développement rural hexagonal (PDRH). Il vise notamment à accompagner la mise en place de la réglementation pour les agriculteurs situés dans de nouvelles zones vulnérables aux pollutions par les nitrates, dans les trois ans suivant le classement de ces zones, afin de réduire ou supprimer les pollutions issues des élevages.

ANNEE	NOMBRE CUMULE D'OPERATIONS COLLECTIVES PMBE ENGAGEES	NOMBRE CUMULE D'ELEVEURS AYANT BENEFICIE D'UNE AIDE PMBE	MONTANT D'AIDE (EN M€)
2011	15	137	5
2013	20	337	11,4

Source : Agence de l'eau – août 2013



**Au 1er août 2013, des opérations collectives ont pu être engagées sur 20 territoires. Sur ces territoires, 337 éleveurs ont bénéficié d'une aide au titre du plan de modernisation des bâtiments d'élevage afin de réduire ou supprimer les pollutions issues de leur élevage en se dotant de capacités de stockage suffisantes. La majorité des opérations financées se situent dans les zones vulnérables du bassin.**